



Maître Guillaume BORDET
Avocat au Barreau de Marseille
12, rue Stanislas Torrents - 13006 MARSEILLE

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

- **Les lots n°1 et 2** de la copropriété
sise à AUBAGNE 13400, 3, rue Jean Mermoz,
 cadastrés section AS n°548 pour une contenance de 50 ca,
 savoir respectivement :

UN APPARTEMENT de **21,10 m²** situé au rez-de-chaussée coté Ouest de
l'immeuble

comportant une pièce principale avec la jouissance exclusive et particulière
de **deux cours** situées sur le devant et le derrière de l'appartement,
et **UN APPARTEMENT** de **32,35 m²** situé au rez-de-chaussée côté Est de
l'immeuble comprenant deux pièces principales avec la jouissance exclusive
de **deux cours** situées sur le devant et le derrière de l'appartement.

- Le **lot n° 2** de la copropriété cadastrée AS n°551
soit **UN EMPLACEMENT DE PARKING**
dépendant d'un terrain inconstructible.

MISE A PRIX : 50.000 EUROS
(cinquante mille euros)

VISITE LE LUNDI 27 SEPTEMBRE 2021 DE 9 H A 10 H

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 7 OCTOBRE 2021 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
dans les locaux du Palais Monthyon, Salle n°2 Borély,
Place Monthyon - 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE :

- Les lots n°1 et 2 de la copropriété sise à AUBAGNE 13400, 3, rue Jean Mermoz,
 cadastrés section AS n°548 pour une contenance de 50 ca, savoir :

Le lot n°1 soit un appartement situé au rez-de-chaussée côté Ouest de l'immeuble
comprenant une pièce principale avec la jouissance exclusive et particulière de deux
cours situées sur le devant et le derrière de l'appartement ainsi que les
264/1.000èmes indivis des parties communes d'une superficie loi Carrez de **21,10 m²**.

Le lot n°2 soit un appartement situé au rez-de-chaussée côté Est de l'immeuble
comprenant deux pièces principales avec la jouissance exclusive de deux cours
situées sur le devant et le derrière de l'appartement ainsi que les 357/1.000èmes
indivis des parties communes, d'une superficie loi Carrez de **32,35 m²**.
Ces appartements sont occupés sans droit ni titre par un copropriétaire.

- Le lot n° 2 de la copropriété cadastrée AS n°551 :

Le lot n°2 de la copropriété sis à AUBAGNE (13400), 3, rue Jean Mermoz cadastrés section AS n°551 pour 50 ca soit un emplacement de parking avec les 500/1.000èmes indivis des parties communes générales (cet emplacement de parking dépend d'une parcelle de terrain inconstructible).

La description précise des biens et droits immobiliers objets du présent figure au procès-verbal établi le 21 décembre 2020 par la SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI, Huissier de justice à Marseille auquel il conviendra de se reporter pour plus amples renseignements.

Il résulte du procès-verbal descriptif établi par la SCP MASCRET-FORNELLI-VERSINI le 17 octobre 2019 que sur le terrain, objet de la présente vente a été édifié un petit cabanon avec terrasse sur le devant composé d'une pièce principale à usage de cuisine, de deux chambres, d'un WC et d'une douche, le tout d'une superficie loi Carrez de **25, 66 m²**. Une terrasse carrelée se trouve devant l'entrée principale du studio et le terrain autour est à l'état de terrain vague non entretenu. Les lieux sont libres de toute occupation.

La présente vente est poursuivie par :

La Compagnie Financière du Littoral (COFILIT), SA au capital de 8.000.000 €, dont le siège social est à MARSEILLE (13006), 8, rue des Vignerons, inscrite au RCS de Marseille sous le n° 067 803 544, poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège, es qualité.

Les enchères sont recevables uniquement :

- Les enchères sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE, si vous lui avez remis un chèque de banque (pour une caution bancaire irrévocabile, le consulter) représentant au moins 10 % de la mise à prix établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE, ledit chèque devant être d'un montant minimum de 3.000 €.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de MARSEILLE, Palais Monthyon – Place Monthyon – à l'accueil au rez-de-chaussée du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Pour tous autres renseignements, s'adresser à Maître Guillaume BORDET ou à Maître Valérie KEUSSEYAN-BONACINA (Tél. : 04.91.54.80.11.) du lundi au jeudi de 10h30 à 13h00 et de 14h30 à 18h00, le vendredi de 10h30 à 13h00 et de 14h30 à 16h00, par mail à l'adresse : **bkb@bkb-marseille.com** ou sur le site Internet : **<https://www.bkb-avocats.fr/fr/>**.

Marseille, le 9 août 2021